



DÉLIBÉRATION

du Conseil Académique plénier de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 1^{er} avril 2021

Délibération n°03-2021 : Section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants – Election des membres du collège des professeurs des universités et assimilés (hommes)

LE COLLÈGE DES PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ ET PERSONNELS ASSIMILÉS
(FEMMES ET HOMMES) DU CONSEIL ACADÉMIQUE PLÉNIER,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L712-6-1, L712-6-2 et R712-9 et suivants,

Vu les candidatures de Messieurs DURRIEU, GUEGUEN et PLOUX,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A BULLETINS SECRETS,

Elit :

- Monsieur Gilles DURRIEU

Et

- Monsieur François PLOUX

En qualité de membres hommes de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants au titre du collège des professeurs des universités et personnels assimilés.

Membres en exercice : 14
Membres présents : 11
Membres représentés : 2

Suffrages exprimés : 12

- Nombre de voix pour Gilles DURRIEU : 9
- Nombre de voix pour Nicolas GUEGUEN : 4
- Nombre de voix pour François PLOUX : 11

Vote blanc : 1

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Documents en annexe : -